



Question A	<p>Il semble y avoir une erreur dans l'annexe « B » Base de paiement dans la version en français de la DOC.</p> <p>Il y est indiqué que la période initiale va du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 ainsi que les périodes optionnelles 1 et 2.</p>
Réponse A	<p>Il y a eu une erreur dans l'indication des dates dans la version en français de la DOC seulement.</p> <p>Voir la modification No.3 de la DOC pour la correction.</p>

Question B	<p>À la section 1.1.2, Critères techniques pondérés, la mention « Sommaire des projets obligatoire » qui figure en E1 a-t-elle aussi sa place en E2 et en E3? Autrement dit, à quoi servirait un sommaire des projets relativement à l'assurance de la qualité (E2) et à la gestion des risques (E3)?</p>
Réponse B	<p>Pour les Critères techniques pondérés E1, E2 et E3, les offrants n'ont pas à insérer de « Sommaire des projets ».</p> <p>Voir la modification No.3 de la DOC pour la correction.</p>

Question C	<p>Dans la version en français de la DOC, la section 1.1.2, Critères techniques pondérés, à la fin de ces trois volets, la note est probablement calculée de E1 à E3, et non de R1 à R3. Pouvez-vous le confirmer?</p>
Réponse C	<p>La note sera calculée de « E1 à E3 ».</p> <p>Voir la modification No.3 de la DOC pour la correction.</p>

Question D	<p>À la partie 5, Attestations, au point 1.1, il semble que le document Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006 a été remplacé par celui-ci, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, qui se trouve à cette adresse : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/15 . Pouvez-vous le confirmer?</p> <p>Toujours au même endroit, quelle est la « documentation connexe requise à cet égard »?</p>
-------------------	---



Réponse D	<p>L'adresse web pour le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2006 (2013-06-01) <i>Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels</i>, est :</p> <p>https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/15</p> <p>La « documentation connexe requise » est l'offre et tout document ou information demandés dans la DOC.</p> <p>La CIRS peut, à tout moment, demander à un offrant de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés ou toute autre information reliés à la DOC et à l'offre à commandes une fois attribuée.</p>
------------------	---

Question E	<p>À la partie 7, section 2.2, faut-il comprendre que l'offrant doit n'en pas tenir compte, car seuls les offrants dont la candidature aura été retenue auront à y répondre?</p>
Réponse E	<p>Cette section sera complétée par la CIRS lors de l'attribution des offre à commandes d'après l'information fournis avec l'offre (voir Partie 3 - instructions pour la préparation des offres).</p>

Question F	<p>À l'annexe A, section A4, il est question du certificat X509. L'offrant doit-il se procurer ce certificat dès maintenant, même s'il se peut que son offre ne soit pas retenue?</p>
Réponse F	<p>C'est à l'offrant de décider à quel moment se procurer le certificat en question. Par contre, les offrants devront être conformes durant toute la durée de l'offre à commandes.</p>

Question G	<p>Faut-il remplir nécessairement le formulaire LVERS à l'annexe C?</p>
Réponse G	<p>Non, le formulaire LVERS ne doit pas être complété par l'offrant. Le formulaire indique le besoin en matière de sécurité.</p>